

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2024

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	07
- votants	08

Date de convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-quatre à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale — RENARD Brigitte
 Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
 DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe
 Mme PERRIN Marie-Josèphe

Absent non excusé : Mr ALINS Franck

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE D'ANIMATIONS
 TARIFS DE LOCATIONS au 1^{er} janvier 2025**

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants **DECIDE DE NE PAS MODIFIER** les tarifs pour 2025 :

UTILISATEURS	PERIODES	TARIFS 2024	TARIFS 2025
- Résidents	week-end et jours fériés	450 €	450 €
	week end et jours fériés <u>avec salle d'associations</u>	500 €	500 €
	la journée en semaine (grande salle)	300 €	300 €
	Salle associations <u>la journée si grande salle non louée et hors office</u>	100 €	100 €
- Extérieurs	week-end et jours fériés	1 200 €	1 200 €
	week-end et jours fériés <u>avec salle d'associations</u>	1 250 €	1 250 €
	la journée en semaine (grande salle)	500 €	500 €
- Caution		750 €	750 €
- Caution pour clés		35 €	35 €
- Associations Portoises + RPI	1 ^{ère} utilisation par année civile	Gratuit	Gratuit
	2 ^{ème} utilisation par année civile	Gratuit	Gratuit
	à partir de la 3 ^{ème} utilisation par année civile	200 €	200 €
- Chauffage		Compris	Compris

La présente délibération annule et remplace celle du 05 décembre 2023

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

